



**HAL**  
open science

# Les réorientations dans l'enseignement supérieur. Profils des étudiants et cohérence des parcours

Marie-Paule Couto

► **To cite this version:**

Marie-Paule Couto. Les réorientations dans l'enseignement supérieur. Profils des étudiants et cohérence des parcours. Observatoire national de la vie étudiante. Être étudiant avant et pendant la crise sanitaire. Enquête Conditions de vie 2020, Documentation Française, pp.67-84, 2023, 978-2-11-157670-4. hal-04124693

**HAL Id: hal-04124693**

**<https://hal.science/hal-04124693>**

Submitted on 11 Jun 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LES RÉORIENTATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : PROFILS DES ÉTUDIANTS ET COHÉRENCE DES PARCOURS

**Marie-Paule COUTO**

Maîtresse de conférences en sociologie, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Cresppa-CSU

Chargée de mission d'études et de recherche à l'Observatoire national de la vie étudiante

Le présent chapitre s'intéresse aux réorientations dans l'enseignement supérieur dans un contexte d'intérêt croissant des pouvoirs publics pour ce type de parcours. Le modèle des parcours d'étude linéaires (correspondant à plusieurs années successives au sein d'une même formation) serait en train de laisser place à une « nouvelle norme » de trajectoire étudiante, marquée par des ruptures et des changements de cursus (IGÉSR, 2020, p. 7). Ce constat est à mettre en relation avec les transformations récentes des « guichets » de l'enseignement supérieur qui ont contribué à rendre visibles des parcours jusqu'alors ignorés. Auparavant exclus de la procédure nationale d'affectation à l'enseignement supérieur (réservée aux seuls lycéens)<sup>1</sup>, les candidats à la réorientation doivent désormais s'inscrire sur le portail Parcoursup. Mis en œuvre en 2018, ce dernier vise à rationaliser les flux de bacheliers vers les formations post-bacs dans un contexte de pression démographique. Le rapport annuel du Comité éthique et scientifique de Parcoursup précise que « les statistiques et données sur Parcoursup ont souligné l'importance de populations mal connues mais en nombre significatif : étudiants en réorientation et étudiants en reprise d'études. Les origines de ces candidats, leurs trajectoires, leurs motivations pourraient faire l'objet d'une attention particulière » (2020, p. 36).

Si les réorientations préoccupent les autorités, c'est qu'elles contreviennent à la logique gestionnaire des réformes. La Cour des comptes s'inquiète en effet de la

---

<sup>1</sup>Avant 2014, les candidats souhaitant se réinscrire en première année devaient s'adresser directement aux établissements. À partir de 2014, ils sont autorisés à faire usage du portail national Admission Post-Bac, mais leurs candidatures font encore l'objet d'un traitement particulier. À compter de janvier 2017, il est annoncé que leurs candidatures seraient désormais considérées comme celles des nouveaux bacheliers, mais en maintenant des procédures dérogatoires pour les réorientations internes aux établissements. Votée en 2018, la loi orientation et réussite des étudiants unifie le système d'affectation en imposant aux formations de classer l'ensemble des dossiers, ceux des néo-bacheliers comme des étudiants en réorientation.

hausse des réorientations en raison de leur coût alors que la loi « Orientation et réussite des étudiants » cherchait précisément à en réduire le nombre (Cour des comptes, 2020). Les bifurcations restent effectivement associées à des représentations négatives : elles seraient le résultat d'un défaut d'orientation au sens d'un désajustement entre le niveau scolaire des lycéens et leur choix de formation post-bac, ou seraient liées à l'absence de projet professionnel précis. D'après Romuald Bodin et Mathias Millet, le paradigme de l'« échec » – qui s'est imposé depuis la seconde explosion scolaire – induit en effet « une lecture en négatif (dans les deux sens du terme) des trajectoires étudiantes qui ont pour tort de ne pas être linéaires, et sont de fait perçues en termes de manque, de défaillance et/ou de dysfonctionnement » (Bodin et Millet, 2011a, p. 230). Nicolas Charles évoque aussi la « conception française très normée de l'organisation des parcours d'études » (2016, p. 263).

Les mécanismes à l'œuvre dans les réorientations sont mal connus des sciences sociales. Les intérêts des chercheurs ont longtemps fait écho à ceux à des pouvoirs publics en centrant leurs travaux sur l'abandon en premier cycle (Beaupère *et al.*, 2007 ; Beaupère et Boudesseul, 2009). Or, les taux d'évaporation en premier cycle agrègent des situations disparates, parmi lesquelles les bifurcations (Bodin et Millet, 2011b). La rareté des travaux portant spécifiquement sur les réorientations tient aussi aux données disponibles localement. Ces dernières ne permettent que rarement de saisir le devenir des étudiants après leur passage dans un établissement ou de décrire finement les parcours post-bac lorsque les étudiants s'inscrivent dans une nouvelle formation.

À l'échelle nationale, trois sources permettent de traiter le sujet, mais seule l'enquête CDV de l'Observatoire national de la vie étudiante offre d'articuler précisément les propriétés sociales et scolaires des étudiants, la manière dont ils ont construit leurs orientations post-bac, leurs premières expériences de l'enseignement supérieur ainsi que leurs conditions de vie<sup>2</sup>. Nous la mobiliserons ici afin de rendre intelligibles les profils et parcours des étudiants en réorientation. Pour y parvenir, nous adapterons à cet objet d'étude la méthode utilisée par Joanie Cayouette-Remblière pour saisir l'hétérogénéité des classes populaires et le devenir scolaire de leurs enfants (2015). Il s'agira donc dans ce chapitre de construire un espace des étudiants en réorientation à l'aide d'une analyse factorielle, et dans un deuxième temps, d'élaborer une typologie des étudiants réorientés à partir d'une classification ascendante hiérarchique. Cette méthode consiste à regrouper les individus qui se ressemblent au sein de classes homogènes sans préjuger à l'avance de leur proximité. Elle constitue ainsi un outil

---

<sup>2</sup> Les données administratives du Système d'information et d'études statistiques (SIES) permettent de suivre le parcours des étudiants lorsque leur identification individuel (INE) est stable, mais pas de les articuler à leurs conditions de vie. Le panel des bacheliers permet davantage de le faire, mais les thématiques abordées restent limitées.

précieux pour se défaire de certaines prénotions et permettra ainsi de déconstruire la figure, souvent relayée, de l'étudiant mal orienté ou désorienté à l'entrée du supérieur.

## L'ESPACE DES ÉTUDIANTS EN RÉORIENTATION

À partir des données de l'enquête CDV, il est possible de construire un espace des étudiants en réorientation sur le champ restreint des inscrits en première année à l'université, en institut universitaire de technologie (IUT), en section de techniciens supérieurs (STS) et en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) en 2018 (Encadré 1). Parmi ces premières années, les étudiants qui avaient engagé un cursus dans une autre discipline auparavant représentent 18 % des inscrits<sup>3</sup>. Pour dessiner cet espace des réorientés, nous avons réalisé une analyse des correspondances multiples (ACM), dont nous commentons ici les trois premiers axes en tant qu'ils expliquent les principales oppositions entre 36 modalités dichotomiques traitées en variables actives.

### **Encadré 1 – Précautions méthodologiques concernant le choix de la première année de licence comme niveau d'analyse**

Analyser les profils et parcours des étudiants en réorientation pose un problème de définition et d'identification de la population visée. Le présent travail porte sur les étudiants inscrits en première année en 2018 (à l'Université, en IUT, STS ou CPGE) alors qu'ils avaient déjà engagé (ou suivi jusqu'à son terme) un cursus dans une autre discipline avant cela. Explicitons ici les raisons de ce champ et de la définition retenue des réorientations en lien avec les intérêts de la recherche, les matériaux (autres que les données de l'OVE) à notre disposition et les limites et les forces de l'enquête CDV.

Les changements de cursus qui donnent lieu à des équivalences pour les années déjà validées dans l'enseignement supérieur sont relativement valorisés par rapport à ceux qui se traduisent par un retour à un même niveau ou à niveau inférieur (IGÉSR, 2021). Les premiers suivent en effet une logique cursive<sup>4</sup>, conforme aux normes comptables de la Cour des comptes, contrairement au second sur lesquels nous centrerons l'analyse. En outre, l'attention des pouvoirs publics se focalise sur les niveaux où la pression démographique est la plus forte, à savoir en première année. Cette pression démographique tient à l'augmentation, d'une part, du nombre de lycéens et, d'autre part, à celle des candidats scolarisés dans l'enseignement

---

<sup>3</sup> Cette estimation est cohérente avec les ordres de grandeur présentés par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et par la Cour des comptes sur des champs comparables.

<sup>4</sup> Le système européen (appliqué à l'échelle nationale) autorise les étudiants à changer de cursus en capitalisant les enseignements validés dans une autre formation sous la forme d'ECTS (*pour European Credit Transfer and Accumulation System*). Les étudiants qui capitalisent 120 ECTS (soit deux années en CPGE, STS ou IUT par exemple) peuvent s'inscrire en Licence 3 après examen de leur dossier par une commission pédagogique. L'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) ne comptabilise pas ce type de parcours parmi les réorientations.

supérieur ou « non-scolarisés » au moment de formuler des vœux sur le portail Parcoursup. Dans le cadre d'une enquête localisée (à partir de données administratives extraites du Parcoursup et d'entretiens réalisés auprès d'étudiants admis en 2018 dans une université francilienne), nous avons observé que la frontière était poreuse entre les deux derniers groupes : l'année d'obtention du bac diffère peu entre les deux profils (2016 pour les uns, 2015 pour les autres), les personnes non-scolarisées ayant interrompu leurs études peu de temps auparavant. Ce constat nous invite à maintenir les « non-scolarisés » dans le champ des réorientés dès lors qu'ils ont déjà été inscrits dans une formation post-bac. Précisons que les étudiants titulaires d'un baccalauréat étranger ont été exclus du champ dans la mesure où leurs modalités d'orientation et d'admission dans l'enseignement supérieur français diffèrent.

L'identification des bifurcations nécessite par ailleurs d'être attentif à la manière dont les enquêtés ont pu renseigner leurs inscriptions successives. Dans l'enquête de l'OVE, les étudiants devaient remplir un tableau rétrospectif comprenant le « niveau », le « type d'établissement » (Université, IUT, CPGE, STS, École d'ingénieurs, de commerce et de la culture), la « discipline ou spécialité principale » et le « bilan aux examens » pour chaque année passée dans l'enseignement supérieur de 2018 à 2015 et, si elle était antérieure à 2015, au moment de leur première inscription dans l'enseignement supérieur. Le menu déroulant pour les disciplines ou spécialités comptait 295 postes, dont trois seulement pour les IUT (secondaire, tertiaire et autres) ou les STS (industrielle, service, autres)<sup>5</sup>. Les mobilités disciplinaires que nous parvenons à identifier (entendues comme un changement de poste dans cette grille) tendent donc à minimiser les déplacements au sein du segment professionnalisant de l'enseignement supérieur et à surestimer certaines mobilités à l'université. Mais, en nous focalisant sur les changements de libellé qui s'accompagnent d'un retour en première année, nous limitons ce biais. De plus, on peut estimer que si les répondants ont choisi successivement deux libellés différents, c'est que cette différence faisait sens à leurs yeux. Cela constitue un atout de l'enquête CDV à la croisée des nomenclatures institutionnelles et de la perception qu'en ont les étudiants. Notons qu'un traitement spécifique a été appliqué aux étudiants qui ont débuté leur cursus par une première année commune aux études de santé (PACES) afin de ne pas considérer leur spécialisation (en « Pharmacie », « Dentaire », etc.) comme un changement de voie.

Parmi les inscrits en première année en 2018, 1 109 étudiants ayant connu une ou des bifurcations au cours de leur parcours ont ainsi été identifiés. Les bifurcations sont majoritairement intervenues à la rentrée 2018 précisément (dans 89% des cas) et après un an seulement passé dans l'enseignement supérieur pour les deux tiers des réorientés (avec comme exemple de parcours un étudiant inscrit en première année de CPGE scientifique en 2017-2018 et en L1 de physique à la rentrée suivante). Les réorientations peuvent aussi intervenir après une interruption d'études (dans 16% des cas) ou être consécutives à un redoublement (pour 11% des réorientés dont, par exemple, une enquêtée CDV qui s'est dirigée vers une L1 d'administration économique et sociale après avoir doublé sa première année de droit). D'autres étudiants (5%) débutent un nouveau cursus après plusieurs années

---

<sup>5</sup> Les étudiants ont été interrogés selon d'autres modalités (en dehors du tableau rétrospectif et avec une autre grille disciplinaire) pour l'année universitaire 2019-2020, en cours au moment de l'enquête et pour laquelle nous ne disposons donc pas du bilan aux examens.

validées dans l'enseignement supérieur (c'est le cas d'un élève inscrit, en 2018, en L1 de biologie après un cursus dans une École d'art)<sup>6</sup>.

Les informations sur lesquelles nous nous appuyons renvoient à la proximité des familles à l'enseignement supérieur français, saisie à travers le niveau de diplôme des parents, leur nationalité ou origine migratoire<sup>7</sup> et leur profession et catégorie socioprofessionnelle (au sens de la « PCS Ménage » de l'Insee<sup>8</sup>). Est considéré également le capital scolaire initial des étudiants via le type de baccalauréat et la mention obtenue. Le déroulement de la transition post-bac est intégré à l'aide de la question relative aux raisons qui ont amenées les étudiants à rejoindre leur première formation d'inscription. Outre, « l'intérêt pour la discipline », « un projet professionnel précis » et d'autres sources de motivation, cette question permet d'identifier les étudiants qui « ne savaient pas quoi faire » ou qui n'ont pas été admis dans la formation de leur choix. Les aspirations des élèves en termes de niveau de formation sont également intégrées comme variables et contribuent donc à la construction de cet espace. Enfin, l'analyse inclut les premières expériences de l'enseignement supérieur sous la forme des résultats aux examens à l'issue de l'année post-bac. La filière d'inscription, qui distingue type d'établissement (IUT, STS, CPGE) et, au sein des universités, les secteurs disciplinaires (santé, sciences, LSHS, etc.), est projetée sur l'espace en tant que variable supplémentaire. Nous avons choisi de faire apparaître sur le graphique certaines licences dites « sous tensions », car plébiscitées par les étudiants (à savoir le droit, la psychologie et les licences de STAPS). Les plans factoriels issus du croisement des trois axes de l'ACM permettent de rendre compte des articulations les plus récurrentes en rapprochant les caractéristiques les plus fréquemment réunies pour un même étudiant et en éloignant celles dont la combinaison est plus rare (Graphiques 1 et 2).

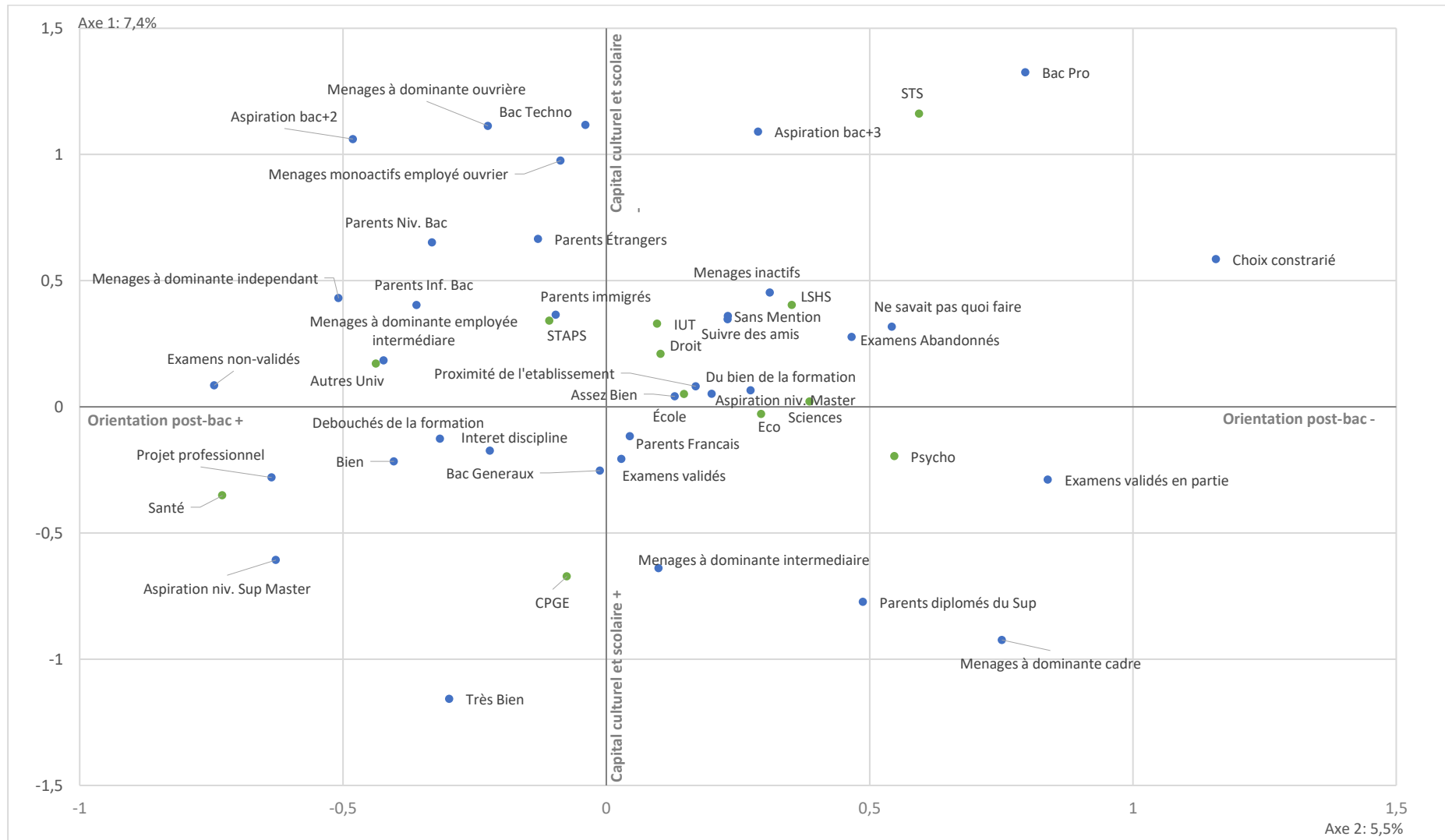
---

<sup>6</sup> L'analyse inclut les étudiants qui débutent un nouveau cursus à l'université, en IUT, STS ou CPGE après un passage dans une école, mais exclut ceux qui intègrent une école en 2018 après des années propédeutiques.

<sup>7</sup> Dans l'analyse, les familles désignées sous l'intitulé « Parents immigrés » renvoient aux ménages composés d'un parent au moins né étranger et résidant en France ; les « parents étrangers » sont ceux qui ne disposent pas de la nationalité française et qui résident au moment de l'enquête à l'étranger. Ces familles constituent une population potentiellement moins familière encore du système éducatif français.

<sup>8</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4506075?sommaire=4504425#titre-bloc-9>. Voir aussi l'article de Thomas Amossé et Joanie Cayouette-Remblière dans la revue *Économie et statistique* (2022).

**Graphique 1 – L'espace des étudiants en réorientation : axes 1 (capital culturel et scolaire) et axe 2 (orientation post-bac)**



Source : enquête Conditions de vie 2020 (OVE, 2020).

Le premier axe du plan factoriel oppose, du nord au sud, les étudiants selon le capital culturel de leurs parents et leur capital scolaire. Cet axe peut être lu comme un indicateur de proximité à l'enseignement supérieur français avec, en bas, les étudiants dont le père et/ou la mère l'ont fréquenté (plus souvent cadre(s) ou occupant une profession intermédiaire) et, en haut, ceux dont les parents n'ont pas poursuivi d'études au-delà du bac (et occupant des emplois d'employé ou d'ouvrier). Les variables relatives aux ressources scolaires de l'étudiant contribuent aussi à la construction de cet axe avec, au sud, les étudiants les mieux armés scolairement (bacheliers généraux, titulaires d'une mention bien ou très bien) et, au nord, les bacheliers technologiques et professionnels, moins bien positionnés dans les hiérarchies scolaires et aspirant à faire des études supérieures sensiblement moins longues. Les filières d'inscription, projetées en variables supplémentaires (et qui ne contribuent donc pas à donner sa forme au graphique), rappellent l'inégale distribution des élèves dans l'« espace hiérarchisé de l'enseignement supérieur » (Convert, 2003), les CPGE se situant au sud et les BTS au nord. Si ce constat est connu, il atteste ici de l'homologie forte entre le profil social et scolaire des étudiants en réorientation et leur première filière d'inscription.

Le deuxième axe renvoie précisément aux premiers pas des étudiants dans l'enseignement supérieur et à la manière dont ils évoquent leur transition post-bac. Il relativise les représentations communes en faisant apparaître, à gauche du plan, des étudiants dont la formation post-bac correspondait à un projet professionnel précis et qui étaient intéressés par les débouchés du cursus. À droite, en revanche, on retrouve les étudiants qui ne savaient pas quoi faire à la sortie du lycée ou ceux qui n'ont pas pu s'inscrire dans la formation de leur choix. Notons que les STS, visant en principe à « se préparer à une insertion professionnelle à court terme » se situent de ce côté du graphique (Verley et Zilloniz, 2010, p. 6). Les résultats aux examens lors de la première année contribuent également à structurer l'axe avec, à gauche, les étudiants qui ont échoué aux épreuves et, à droite, ceux qui les ont partiellement validées ou qui ne s'y sont pas présentés.

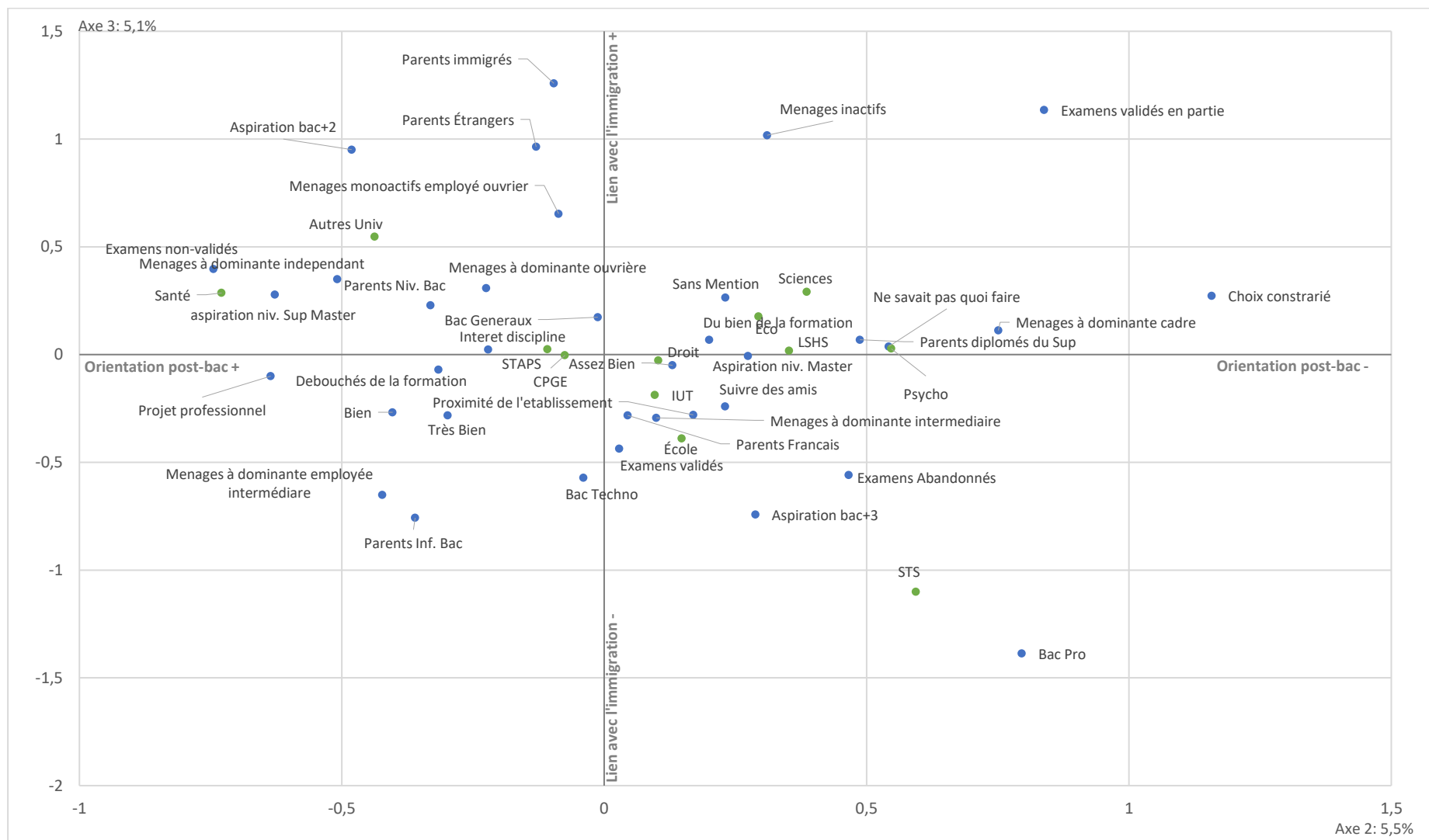
Un troisième axe est utile pour rendre compte des principales oppositions entre étudiants (Graphique 2). Il est marqué par la nationalité ou le statut migratoire des parents et distingue les étudiants des fractions hautes des classes populaires de ceux moins dotés encore. Au sud du plan, on trouve les parents qui ne disposent pas de diplôme post-bac, mais qui appartiennent à des ménages à dominante employé ou intermédiaire. Leurs enfants sont le plus souvent titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel et n'ont pas fait, en soi, l'expérience de l'échec puisqu'ils ont validé leurs examens la première année ou ne se sont pas présentés aux épreuves. Ces abandons ne coïncident pas avec la figure des « décrocheurs » à l'université puisque ces étudiants sont principalement inscrits en STS. À l'opposé du



graphique (au nord) sont représentés les parents nés étrangers, davantage inactifs ou appartenant à des ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier. La situation de leurs enfants dans l'enseignement supérieur est plus ambivalente puisqu'ils ont partiellement validé leurs examens à l'université. Ainsi, cet axe introduit de l'hétérogénéité au sein des classes populaires et rappelle par ailleurs la place de l'immigration dans l'histoire de ce groupe social.

L'analyse de ces trois axes permet déjà de déconstruire certaines prénotions relatives aux étudiants en réorientation (avec des lycéens qui disposaient d'un projet professionnel précis) et de souligner la diversité de ce groupe (avec des étudiants de classes supérieures comme de classes populaires). L'hypothèse du désajustement entre le niveau scolaire des élèves au lycée et leur choix de formation dans l'enseignement supérieur semble aussi discutable au regard de ces premiers résultats.

**Graphique 2 - L'espace des étudiants en réorientation : axes 2 (orientation post-bac) et axe 3 (lien avec l'immigration)**

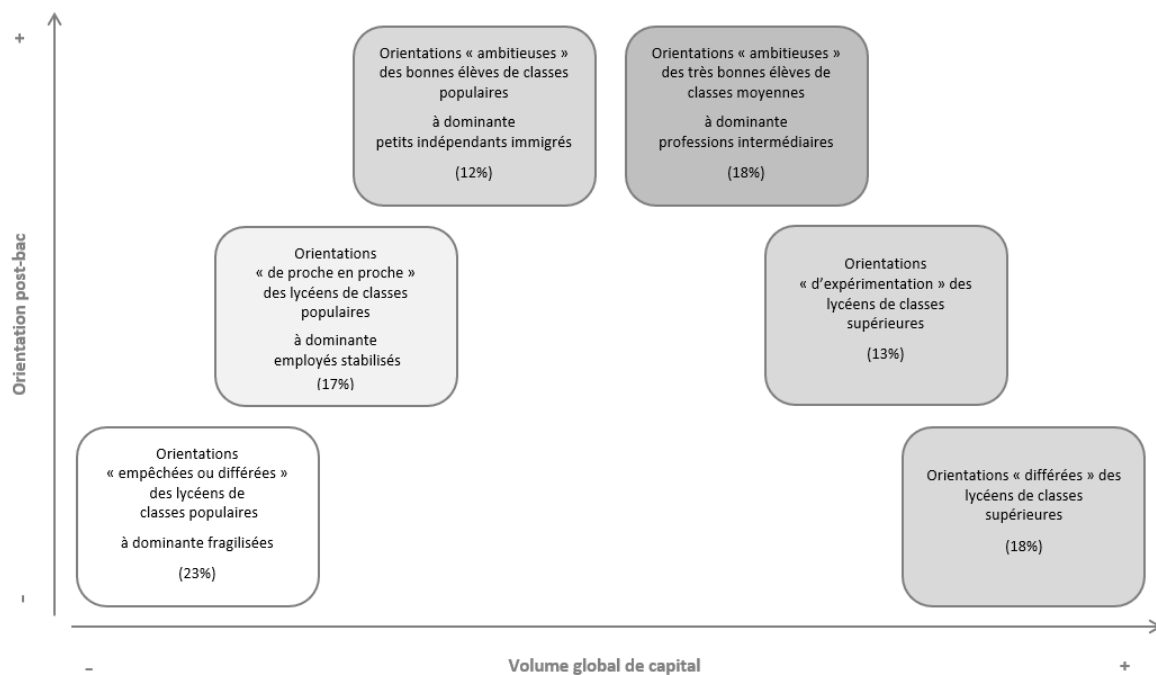


Source : enquête Conditions de vie 2020 (OVE, 2020).

## SIX CONFIGURATIONS D'ÉTUDIANTS EN RÉORIENTATION QUI RESTITUENT LA COHÉRENCE DES PARCOURS

À partir des coordonnées des individus sur ces trois axes, il est possible de dégager six groupes distincts d'étudiants en réorientation. La méthode des classifications ascendantes hiérarchiques permet en effet « de regrouper dans une même classe les individus qui se ressemblent et de placer dans des classes différentes les individus trop dissemblables » (Martin, 2007, p. 112). Les six classes ainsi identifiées permettent de comprendre comment s'articulent les propriétés sociales et scolaires des étudiants et de leur famille et la manière selon laquelle ils ont appréhendé leur orientation post-bac ou vécu leur première année dans l'enseignement supérieur (Graphique 3).

**Graphique 3 - Les six configurations d'étudiants en réorientation**



Source : enquête Conditions de vie 2020 (OVE, 2020).

Champ : étudiants inscrits en première année en 2018 (à l'université, en IUT, STS ou CPGE) qui avaient déjà engagé (ou suivi jusqu'à son terme) un cursus dans une autre discipline avant cette date.

## ***Les orientations « empêchées ou différées » des lycéens de classes populaires à dominante fragilisées***

La première classe (en bas à gauche du schéma) correspond à 23 % des étudiants en réorientation<sup>9</sup>. Elle est principalement composée d'étudiants de classes populaires avec 32 % d'enfants de ménage à dominante ouvrière (contre 12 % pour l'ensemble). Les enfants de cadres et de ménages intermédiaires sont quasiment absents de ce groupe (respectivement 1 et 2 %) alors que les ménages monoactifs (24 %) ou inactifs (13 %) y sont surreprésentés. L'inactivité (en particulier chez les femmes) peut traduire une forme de précarité de l'emploi, visible aussi par la part de pères au chômage, plus élevée ici qu'ailleurs. En outre, ces parents sont peu familiers de l'enseignement supérieur français en raison de leur niveau d'études (10 % seulement ont réalisé des études post-bacs) et de leur statut migratoire : 16 % sont nés étrangers et résident à l'étranger à la date de l'enquête (soit 8 points de plus que les autres configurations réunies).

Fragiles économiquement et socialement, les étudiants de cette classe le sont également scolairement. Les ex-lycéens technologiques et professionnels sont nombreux dans ce groupe, ainsi que les bacheliers sans mention (59 %, contre 40 % dans l'ensemble de la population). En raison de leurs propriétés sociales et scolaires, ces ex-lycéens sont les plus démunis face à la transition du secondaire au supérieur. Ainsi, nombreux sont ceux qui indiquent ne pas avoir su quoi faire après le bac (54 % contre 34 % toutes configurations réunies) ou encore ne pas avoir pu s'inscrire dans la formation de leur choix (24 % par rapport à 12 % en moyenne). Les étudiants de ce groupe (dont la composition genrée est semblable à la moyenne) accèdent principalement à l'enseignement supérieur via les LSHS<sup>10</sup>. Ces formations peuvent représenter pour ceux qui visent un bac+3 (18 %) une « solution d'attente » avant de tenter [à] nouveau [leur] chance » dans le segment professionnalisant de l'enseignement supérieur (Convert, 2010, p. 23) ou une année de propédeutique pour préparer le concours des écoles, du travail social notamment (Bodin et Millet, 2011a ; Mathieu Rossignol-Brunet, 2021). Les LSHS peuvent aussi représenter – pour les étudiants qui aspirent à un bac+5 dans un contexte général d'allongement des scolarités (69 % dans ce groupe) – une occasion de se familiariser au « métier d'étudiant » et de mûrir leur choix (Coulon, 1997).

En résumé, les orientations empêchées ou différées qui caractérisent cette configuration sont avant tout le fait de lycéens disposant de peu de ressources, appartenant précisément aux classes populaires les plus fragilisées. S'il s'agit de la

---

<sup>9</sup> Par commodité d'écriture et pour rester au plus près de la composition des classes, nous féminisons leur description dans le texte lorsque les femmes sont surreprésentées par rapport à la distribution moyenne de 55 %.

<sup>10</sup> Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales.

première configuration en nombre et la mieux identifiée dans les travaux passés, ces étudiants-là représentent seulement un quart des réorientés, elle est donc loin de correspondre à l'ensemble des profils des étudiants en réorientation, y compris au sein même des classes populaires.

### ***Les orientations « de proche en proche » des lycéens de classes populaires à dominante employés stabilisés***

Les étudiants de la deuxième classe (correspondant à 17 % des étudiants en réorientation), en majorité des hommes (57 %), appartiennent aux franges plus stabilisées des classes populaires : les ménages à dominante employés y sont nettement surreprésentés (48 %, contre 21 % toutes configurations réunies) et ils exercent plus souvent dans la fonction publique, statut qui nécessite de disposer de la nationalité française. Il s'agit donc du groupe où les parts de parents immigrés et de ceux qui résident à l'étranger sont les plus faibles. Comme pour le premier groupe, on observe un nombre conséquent de bacheliers technologiques (34 %) ou professionnels (7 %) au regard de la distribution généralement observée chez les étudiants en réorientation (respectivement 15 % et 4 %). Mais dans cette classe, les élèves ayant obtenu une mention au bac sont surreprésentés.

De prime abord, leurs modalités d'orientation vers l'enseignement supérieur diffèrent peu de la situation moyenne. Toutefois, les étudiants de classes populaires stabilisées accordent une importance singulière à la proximité de l'établissement dans leur choix de formation (30 % d'entre eux, contre 20 % pour l'ensemble). Cela semble correspondre aux pratiques d'orientation en BTS observées par Sophie Orange (2009). Ils construisent leur orientation de proche en proche en sécurisant leur parcours par l'obtention d'un diplôme. L'inscription en BTS renvoie dans ce cas non pas à un projet professionnel précis, mais à une orientation familière qui joue le rôle de « sas d'entrée de l'enseignement supérieur » (*Ibid.*, p. 41). Dans l'enquête CDV, ils s'orientent en effet vers des filières courtes et professionnalisantes, parmi lesquelles des écoles techniques ou spécialisées (24 %). En outre, une autre particularité de cette classe est précisément le nombre d'étudiants ayant déjà validé plusieurs années dans l'enseignement supérieur avant de débiter un nouveau cursus : ils sont 27 % dans ce cas, soit 9 points de plus que l'ensemble des étudiants. Y compris au sein des filières universitaires, les réorientations de ces étudiants de classes populaires stabilisées sont moins souvent consécutives à un échec aux examens, elles traduisent davantage la manière dont ils construisent leur parcours, à savoir pas à pas.

## ***Les orientations « ambitieuses » des bonnes élèves de classes populaires à dominante petits indépendants immigrés***

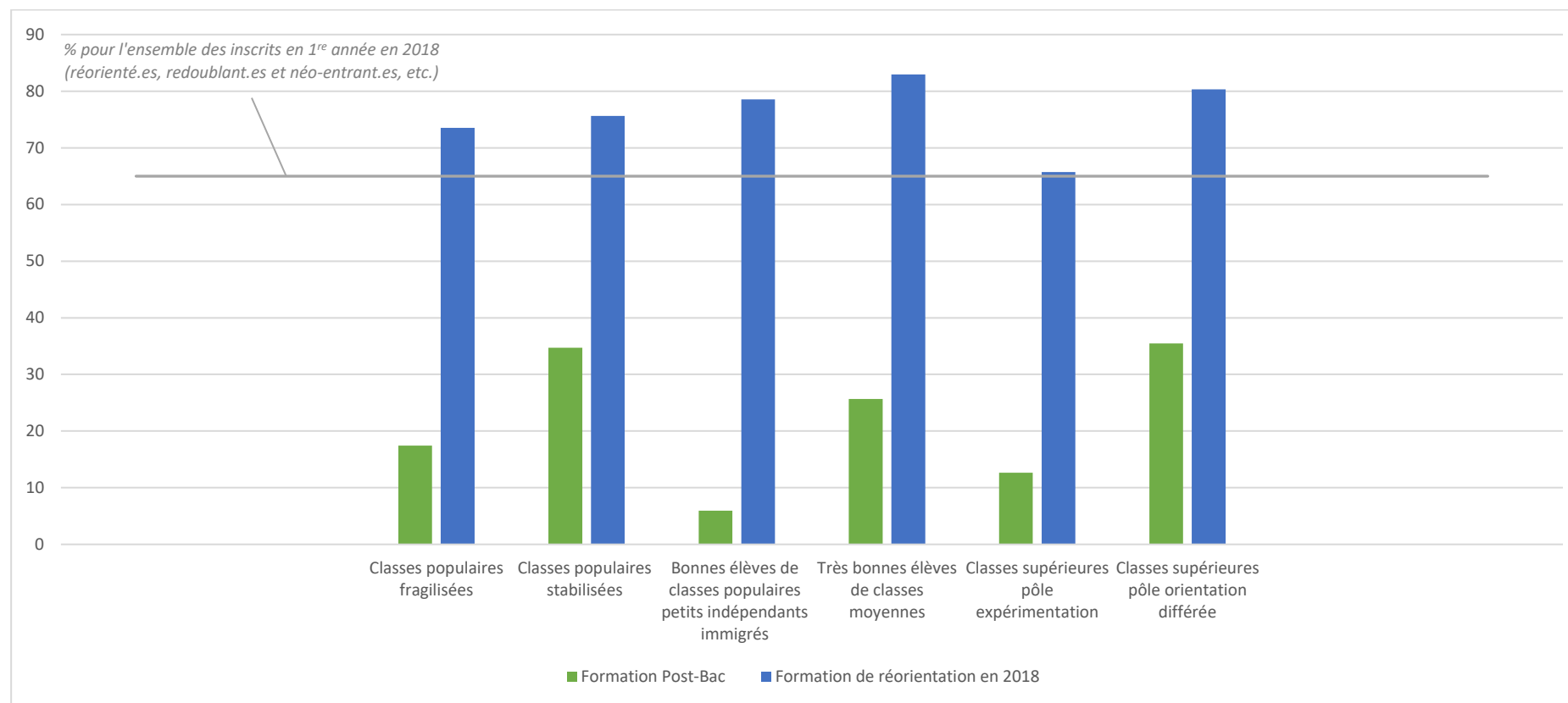
La composition sociale de la troisième classe diffère nettement de la composition moyenne des étudiants en réorientation par les proportions élevées de petits indépendants (+14 points par rapport à la moyenne, soit 23 %), d'ouvriers (23 %, + 12 points) et de ménages inactifs ou monoactifs (respectivement +4 et +13 points). Les parents diplômés de l'enseignement supérieur sont également relativement rares (-26 points). Ces caractéristiques tendent à les inscrire au sein des classes populaires les plus éloignées de l'enseignement supérieur français, d'autant que l'une des propriétés fortes du groupe renvoie au statut migratoire des parents : avec un nombre important d'immigrés (36 %) ou de parents résidants à l'étranger au moment de l'enquête (21 %).

Si ces étudiants, mais surtout ces étudiantes (64 %), disposent de peu de ressources familiales, elles détiennent en revanche un certain capital scolaire. Il s'agit pour l'essentiel d'ex-lycéennes générales (94 %), précisément de bachelières scientifiques (65 %), soit le baccalauréat situé en haut de la hiérarchie scolaire. La spécificité de cette configuration tient donc au décalage entre, d'une part, le capital culturel hérité des parents (assez modeste) et, d'autre part, le capital scolaire des étudiantes (plus élevé). Cela n'est pas sans conséquence sur la manière dont elles appréhendent l'enseignement supérieur. Ces dernières nourrissent notamment de fortes aspirations scolaires : 50 % d'entre elles souhaitent poursuivre des études au-delà du master, contre 28 % pour l'ensemble de la population. Cela les rapproche fortement des enfants de migrants étudiés par Mathieu Ichou et Marco Oberti (2014). D'après ces auteurs, « les fortes aspirations scolaires des familles immigrées ont une caractéristique qui les rend spécifiques par rapport à toutes les autres attitudes étudiées : elles sont faiblement influencées par les ressources familiales telles que le capital scolaire des parents » ; en outre « ces ambitions [en lien avec le projet migratoire des parents] sont en fait autant scolaires que professionnelles et sociales » (2014, p. 633 et 635). De fait, parmi les raisons qui les ont amenées à choisir leur formation post-bac, les étudiantes de cette classe avancent l'intérêt pour la discipline (84 %, soit 18 points de plus que la moyenne des étudiants) et un projet professionnel précis (66 %, soit 37 points de plus que la moyenne).

En cohérence avec leur série du bac, elles s'inscrivent massivement dans les filières relevant du domaine de la santé et notamment en médecine (autrement dit en première année commune aux études de santé ou PACES) : 39 % d'entre elles sont inscrites dans ces voies (soit une surreprésentation de 20 points). Elles y retrouvent des étudiants et des étudiantes, mieux armées socialement (notamment celles de la quatrième classe ci-après). Outre leurs fortes aspirations, ce choix peut donc être qualifié d'« ambitieux » au regard de leur origine sociale et dans une moindre mesure de leur niveau scolaire (puisque seules les titulaires d'une mention bien sont

surreprésentées ici). De fait au sein de ces cursus, 93 % déclarent avoir rencontré des difficultés d'ordre scolaire et peu réussissent leur année (Graphique 4). Mais, si ces étudiantes de classes populaires échouent aux examens, elles s'y présentent aussi davantage que les autres étudiants : seules 6 % abandonnent leur cursus avant les épreuves alors que les étudiants sont dans leur ensemble 30 % à le faire. Ces femmes qui ont fortement intériorisé la norme des études longues et montrent une forme de bonne volonté scolaire font donc plus directement l'expérience de l'échec avant de se réorienter. Pour autant, leur choix de formation post-bac fait sens au regard de leur histoire familiale (en relation avec les ambitions des parents issus de l'immigration) et du rôle central de l'école dans les parcours des femmes de milieux populaires, à l'image des cinq filles de la famille Belhoumi dont l'aînée rappelle que « le passeport de [son] émancipation, c'était la réussite scolaire » (Beaud, 2018, p. 57).

**Graphique 4 – Proportion d'étudiants ayant validé la 1ère année d'un cursus avant et après réorientation (%)**



Source : enquête Conditions de vie 2020 (OVE, 2020)

Champ : étudiants inscrits en première année en 2018 (à l'université, en IUT, STS ou CPGE) qui avaient déjà engagé (ou suivi jusqu'à son terme) un cursus dans une autre discipline avant cette date.

Lecture : 6 % des réorientées appartenant aux classes populaires à dominante petits indépendants immigrés ont validé leur première année passée dans l'enseignement supérieur avant de changer de voie. Dans leur formation de réorientation en 2018, 79 % d'entre-elles valident l'année, soit 14 points de plus que la moyenne des inscrits (tous profils confondus) cette année-là.



## ***Les orientations « ambitieuses » des très bonnes élèves de classes moyennes à dominante professions intermédiaires***

Les étudiantes de la configuration suivante (en haut à droite du Graphique 3) partagent plusieurs traits communs avec les femmes de classes populaires « à dominante petits indépendants immigrés »<sup>11</sup>. Elles ont construit leur orientation vers l'enseignement supérieur sur la base d'un projet professionnel précis (75 %) et selon leur intérêt pour la discipline (81 %). Elles disposent également de fortes aspirations scolaires, la plupart souhaitant aller au-delà du master (70 %). Titulaires d'un bac scientifique (pour 73 %), elles s'inscrivent dans les mêmes proportions en santé (40 %), mais on les retrouve, elles, aussi en CPGE (18 %).

Cette orientation s'explique par la qualité de leur dossier scolaire : il s'agit de la classe qui compte le plus de lycéennes titulaires d'une mention très bien ou bien au bac (respectivement 30 % et 34 % d'entre elles) et le moins de bachelières sans mention (15 %). Toutefois, là encore, on observe un décalage entre ce choix de formation et le recrutement social ordinaire de ces formations. Les CPGE accueillent en effet un public (très) sélectionné scolairement et socialement (Blanchard, Orange, Pierrel, 2017)<sup>12</sup>. Or, si les étudiantes de cette configuration viennent de milieux relativement favorisés, pour autant, elles n'appartiennent pas aux classes supérieures : seuls les ménages à dominante intermédiaire sont surreprésentés dans ce groupe (39 %, soit 16 points de plus qu'en moyenne) et dans une moindre mesure, les familles d'employés (30 %, + 10 points). De classes moyennes, ces étudiantes se retrouvent confrontées en CPGE (et en médecine) à des étudiantes qui cumulent d'importantes ressources scolaires et sociales ainsi que les dispositions au travail associées (Garcia, 2018). En effet, ces formations très sélectives requièrent, en plus d'un bon héritage scolaire, des dispositions souvent liées aux catégories sociales les plus élevées. Cette dernière exigence, implicite, les rend plus difficilement accessibles aux élèves de classes moyennes, y compris à celles et ceux qui disposaient d'excellents résultats dans le secondaire. Les choix de formation des étudiantes de cette classe demeurent donc ambitieux au regard de leurs origines sociales, ce qui se traduit par des échecs au concours (pour 53 % d'entre elles) ou par des abandons avant la fin de l'année scolaire (13 %).

Les mécanismes à l'œuvre ici ne coïncident pas avec l'idée d'un « défaut d'orientation » ou encore avec celle d'un « désajustement » entre le niveau scolaire au lycée et la formation d'inscription dans le supérieur (puisque ces lycéennes se distinguent par leurs excellents résultats au bac), mais tiennent davantage à un

---

<sup>11</sup> Cette classe se compose de 62 % de femmes.

<sup>12</sup> La part d'enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures s'élève à 52 % en CPGE et à 51 % en médecine-odontologie en 2018, contre 34 % en moyenne dans l'enseignement supérieur (DEPP, 2019, p. 181).

décalage entre, d'une part, le recrutement social de certaines formations (socialement élitiste en CPGE et PACES) et leurs exigences cachées et, d'autre part, les ressources familiales des étudiantes de classes moyennes. Dans ce cas de figure, les étudiantes et les étudiants se dirigent ensuite vers des cursus sensiblement plus bas dans la hiérarchie sociale des formations – au sens où ils accueillent un public moins favorisé (Renisio, 2015) – permettant un réajustement entre, d'un côté, leurs propriétés et dispositions sociales et, d'un autre, le public et les manières d'étudier dans leurs nouveaux cursus (Bodin et Millet, 2011a). Cela se traduit notamment par une bien meilleure réussite aux examens après réorientation, en 2018 (Graphique 4). Le Graphique 5 expose ces flux au sein du secteur universitaire et montre le rôle joué par les licences de sciences ou de LSHS dans ce processus. Ces formations au recrutement social plus modeste<sup>13</sup> accueillent en effet massivement les étudiants en réorientations et notamment les déboutés des filières de santé.

---

<sup>13</sup>Comparativement à la médecine-ontologie, la proportion d'enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures est inférieure de 24 points dans les licences de LSHS et de 17 points en sciences (*Ibid.*).

### Graphique 5 – Filières d’inscription post-bac et après réorientation à l’université, en IUT, STS ou CPGE (%)

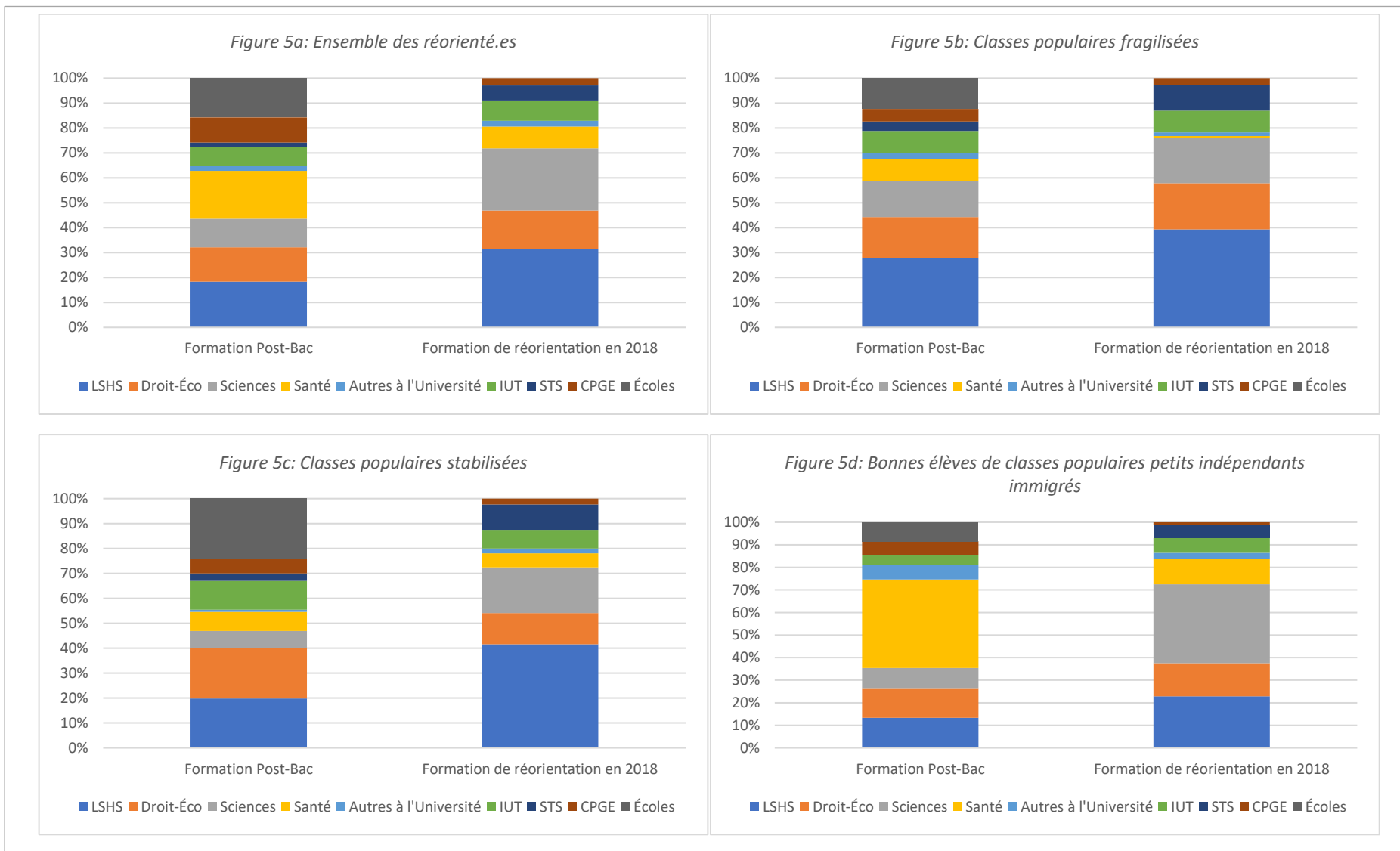


Figure 5e: Très bonnes élèves de classes moyennes

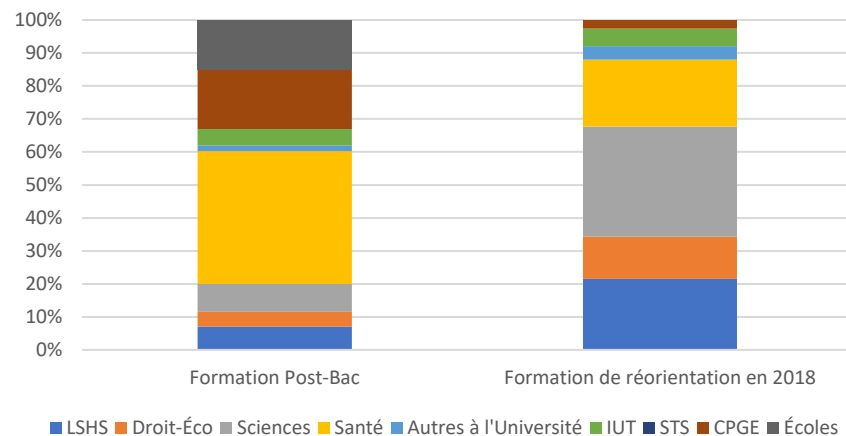


Figure 5f: Classes supérieures pôle expérimentation

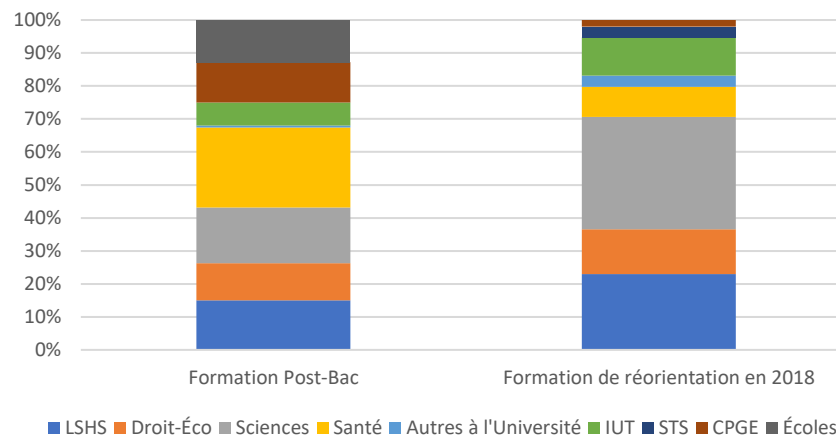
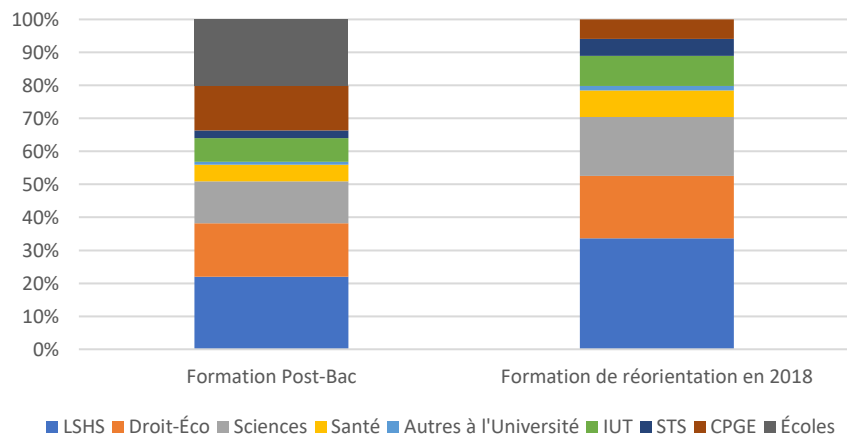


Figure 5g: Classes supérieures pôles orientation différée



Champ : Étudiants inscrits en première année en 2018 (à l'université, en IUT, STS ou CPGE) qui avaient déjà engagé (ou suivi jusqu'à son terme) un cursus dans une autre discipline avant cette date.

Lecture : 17 % des étudiantes de la configuration « bonnes élèves de classes populaires à dominante petits indépendants immigrés » étaient inscrites en sciences à l'issue du bac et 24 % en santé. La part d'inscrites en Sciences s'élève à 34 % après réorientation, quand elle diminue de 15 points en Santé.

Note : pour rappel, les étudiants admis dans une école avant d'intégrer une première année à l'université, en IUT, STS et CPGE sont inclus dans le champ des réorientations, à l'inverse de ceux qui ont rejoint une École après un passage dans une autre formation (susceptible de servir de propédeutique ou indispensable à certains concours).

Source : enquête Conditions de vie 2020 (OVE, 2020).

## ***Les orientations « d'expérimentation » des lycéens de classes supérieures***

La cinquième classe est celle qui compte le plus de parents diplômés de l'enseignement supérieur (91 %) et de ménages à dominante cadre (50 %). Contrairement aux bonnes élèves de milieux populaires immigrés ou de classes moyennes, les étudiants de cette configuration (où les hommes sont sensiblement surreprésentés, + 3 points) sont peu nombreux à déclarer un projet professionnel précis immédiatement après le bac (25 %). Ils disposent de suffisamment de ressources pour prendre de la distance avec l'impératif de la professionnalisation, mais justifient leur choix de formation initiale par un intérêt pour la discipline (pour 73 %). En cela, la manière dont ils construisent leur orientation est relativement conforme à celle observée chez les bacheliers généraux dans d'autres études (Couto et Valarcher, 2022). Ce groupe est d'ailleurs celui qui comprend quasi exclusivement des ex-lycéens des séries générales (avec 11 % de bac L, 21 % ES et 66 % S). En revanche, ces étudiants se distinguent assez peu de la moyenne concernant les mentions obtenues. Si certains se dirigent tout de même vers des formations sélectives – à nouveau en santé et dans une certaine mesure en CPGE (12 %) – il s'agit surtout de la classe qui compte le plus d'inscrits dans les licences de sciences après le bac, formations qui occupent donc une position relativement modeste ou intermédiaire dans l'espace hiérarchisé de l'enseignement supérieur. Dans l'ensemble, les étudiants abandonnent rarement ces cursus avant la session d'examen (6 %) et s'ils parviennent rarement à valider l'année complète, ils réussissent une partie des épreuves (pour 56 % des présents). Dans cette configuration, les choix de formations post-bacs ne semblent pas non plus « désajustés » au niveau scolaire dans le secondaire. Les étudiants expérimentent visiblement des formations en fonction de leur intérêt dans la mesure où ils disposent des ressources scolaires et sociales pour le faire.

## ***Les orientations « différées » des lycéens de classes supérieures***

En apparence, les étudiants de la dernière classe semblent sensiblement moins dotés en volume global de capital que les précédents étudiants<sup>14</sup>. En effet, on observe dans ce groupe davantage de ménages à dominante intermédiaire (41 %). Si les enfants de cadres restent surreprésentés ici (+19 points), ils sont légèrement moins nombreux que dans la précédente configuration (38 %). Il en va de même pour les parents diplômés de l'enseignement supérieur (87 %). Si nous considérons que les étudiants de cette classe disposent de davantage de ressources, c'est en raison des transferts familiaux dont ils bénéficient : 78 % déclarent être soutenus financièrement par leurs

---

<sup>14</sup>Dans cette configuration, comme dans la précédente, les hommes sont sensiblement plus nombreux qu'attendu au regard de leur proportion parmi les étudiants réorientés (+2 points).

parents, soit 14 points de plus que la moyenne des étudiants et +10 points par rapport aux autres étudiants de classes supérieures.

Une autre différence notable entre les deux configurations de classes supérieures, est la part d'étudiants qui déclarent ne pas avoir su quoi faire après le bac : elle s'élève ici à 46 %, soit 13 points de plus que dans les étudiants du pôle expérimentation. Les étudiants de cette dernière classe se rapprochent en cela des élèves des « classes populaires fragilisées » ; en revanche, ils ont davantage obtenu la formation de leur choix (+10 points). Ces dernières sont diverses, mais les étudiants inscrits dans une école ou en CPGE sont légèrement surreprésentés (+4 points) ainsi qu'en LSHS, en droit et sciences (+3 points). Ils optent donc pour des formations relativement « polysémiques » leur permettant de conserver le plus de portes ouvertes dans l'enseignement supérieur (Convert, 2010, p. 26).

Si leurs projets sont moins arrêtés que dans nombre de configurations, les étudiants de ce groupe n'échouent pas systématiquement aux examens puisque les étudiants ayant validé complètement leur année y sont plus nombreux qu'ailleurs (Graphique 4 : 35 %). Précisons néanmoins que la part d'abandons avant les épreuves y est importante (56 %). Ces « abandons précoces » ne correspondent pas pour autant « à un « essai » de poursuite d'études pour des élèves fragiles, puisqu'on observe ici une légère surreprésentation des bacheliers avec mention (principalement assez bien) et une nette majorité de bacheliers généraux (93 %), bien que moins fréquemment de la série scientifique que les étudiants précédents (53 %). Si les étudiants de cette configuration semblent retarder ou différer leur choix d'orientation définitif, c'est davantage parce que leurs conditions matérielles d'existence le leur permettent (en raison notamment du soutien de leurs parents). Dans un contexte d'extension de la sélection, ils disposent aussi du dossier scolaire pour être admis dans différentes formations, contrairement aux étudiants des classes populaires fragilisées. Parmi ces derniers, certains ne sont pas considérés dans ce chapitre puisque précisément, ils restent « captifs » de la formation où ils ont été admis juste après le bac (dans un contexte d'accentuation de la sélection sur dossier) et en conséquence, ne se réorientent pas.

## **CONCLUSION**

Si d'ordinaire, on peine à identifier des profils caractéristiques des étudiants en réorientation et les dynamiques à l'œuvre, c'est qu'il est nécessaire de penser ensemble leurs propriétés sociales, scolaires, la manière dont ils ont construit leurs orientations post-bac et leurs premières expériences de l'enseignement supérieur. La typologie construite ici, en considérant d'un seul tenant l'ensemble de ces dimensions, permet de rendre intelligibles les parcours et d'en comprendre la logique. De fait, elle

met à mal l'idée selon laquelle les réorientations seraient le produit d'une orientation post-bac incohérente ou la conséquence d'un désajustement entre le niveau scolaire au lycée et le choix de formation (Frouillou *et al.*, 2020).

Si les bifurcations sont pour beaucoup consécutives à des échecs aux examens, cela est à mettre en relation avec le recrutement social de certaines formations. Au sein des CPGE et des PACES, la bonne volonté scolaire qui permettait aux lycéennes de classes populaires et moyennes d'obtenir de (très) bonnes notes au lycée n'est plus suffisante pour rivaliser (aux concours) avec des étudiants dont elles ne partagent pas les conditions matérielles d'existence, allant de pair avec les dispositions socialement situées. Ces dispositions définissent les manières d'étudier plus ou moins ajustées aux façons d'enseigner dans les différentes formations de l'enseignement supérieur, sans que cela soit systématiquement mesurable par les notes au lycée. Si la valeur relative des étudiants dans les hiérarchies scolaires s'en trouve déstabilisée, il n'est pas question pour ceux qui ont intériorisé la norme des études longues d'interrompre leurs études. Dans la mesure où ils disposent du dossier scolaire pour le faire, ils se réorientent donc vers des formations où l'homologie avec leurs propriétés sociales et scolaires est plus forte. Dans ces formations, certains étudiants connaissent une forme de « requalification symbolique » ou de « réhabilitation » (Cayouette-Remblière, 2016, p. 1 et p. 275) se traduisant par une meilleure réussite aux examens.

En filigrane, on voit ici le rôle d'« espace tampon » joué par certains cursus (Bodin et Millet, 2011). Les LSHS (mais aussi les licences de sciences) occupent ainsi une place cruciale dans les trajectoires en accueillant dans un même temps des étudiants peu dotés (désireux de poursuivre leurs études après le bac) et des élèves en réorientation mieux armées.

## RÉFÉRENCES

Amossé T., Cayouette-Remblière J., « A New Nomenclature for French Statistics: The Household PCS », *Économie et Statistique / Economics and Statistics*, 2022, n°532-33, p. 135–153.

Beaud S., *La France des Belhoumi. Portraits de famille (1977-2017)*, Paris, La Découverte, 2018.

Beaupère N., Chalumeau L., Gury N., Huguée C., *L'abandon des études supérieures*, Paris, La Documentation française, 2007.

Beaupère N., Boudesseul G., *Sortir sans diplôme de l'Université. Comprendre les parcours d'étudiants « décrocheurs »*, Paris, La Documentation française, 2009.

Blanchard M., Orange S., Pierrel A., « La noblesse scientifique. Jugements scolaires et naturalisation des aspirations en classes préparatoires aux grandes écoles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2017/5, n° 220, p. 68-85.

Bodin R., Millet M., « L'université, un espace de régulation. L'« abandon » dans les 1ers cycles à l'aune de la socialisation universitaire », *Sociologie*, 2011a/3, Vol. 2, p. 225-242.

Bodin R., Millet M., « La question de l'« abandon » et des inégalités dans les premiers cycles à l'université », *Savoir/Agir*, 2011b/3, n°17, p. 65-73.

Cayouette-Remblière J., « De l'hétérogénéité des classes populaires (et de ce que l'on peut en faire) », *Sociologie*, 2015/4, vol. 6, p. 377-400.

Cayouette-Remblière J., *L'école qui classe. 530 élèves du primaire au bac*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016.

Charles N., « Du public « adulte » à l'enjeu des parcours non traditionnels », in dirs. Giret J.F., Van de Velde C., Velrey É., *Les vies étudiantes. Tendances et inégalités*, Paris, La Documentation française, p. 263-276.

Convert B., « Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3, n°183, p. 14-31.

Coulon A., *Le Métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

Couto M.-P., Valarcher M., « La motivation au pied de la lettre. Construction et expression des aspirations scolaires sur Parcoursup », *Orientation scolaire et professionnelle*, 51/1, 2022, p. 41-75.

Frouillou L., Pin C., van Zanten A., « Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ? L'évolution des procédures et des normes d'accès à l'enseignement supérieur en France », *L'Année sociologique*, 2020, n°70/2, p. 337-363.

Garcia S., *Le goût de l'effort. La construction familiale des dispositions scolaires*, Paris, Presses Universitaires de France, 2018.

Ichou M., Oberti M., « Le rapport à l'école des familles déclarant une origine immigrée : enquête dans quatre lycées de la banlieue populaire », *Population*, 2014/4, Vol. 69, p. 617-657.

Martin O., *L'analyse de données quantitatives*, Paris, Armand Colin, 2007.

Orange S., « Un « petit supérieur » : pratiques d'orientation en section de technicien supérieur », *Revue française de pédagogie*, 2009/2, n° 167, p. 37-45.



Renisio Y., « L'origine sociale des disciplines », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2015/5, n° 210, p. 10-27.

Rossignol-Brunet M., « Entrer en sociologie. Profils et débuts des néo-bachelier.e-s admis-es en licence sur APB », *Socio-logos* [En ligne], 15, 2021, mis en ligne le 17 juin 2021, consulté le 18 septembre 2022.

Verley É., Zilloniz S., « L'enseignement supérieur en France : un espace segmenté qui limite l'égalisation des chances », *Formation emploi*, 2010/2, n° 110, p. 5-18.

### **Rapports :**

Comité éthique et scientifique de Parcoursup, *Rapport au parlement*, janvier 2020, 40 p.

Cour des comptes, *Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiants*, Communication au comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale, février 2020, 200 p.

DEPP, *Repères et références statistiques*, 2019, 411 p.

IGÉSR, *La réorientation dans l'enseignement supérieur*, Rapport à madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, juin 2020, 78 p.

IGÉSR, *Mesure de la réussite étudiante en licence au regard de la mise en œuvre de la loi ORE. Une approche par les crédits ECTS – Volet 1*, Rapport à madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, février 2021, 38 p.